

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2447

16 décembre 2009

SOMMAIRE

Architectures Nouvelles et Cuisines 117455	Immo T.P. 117449
Avenir Telecom International S.A. 117456	I.S. Lux S.A. 117449
BBA Finance No.6 S.à r.l. 117455	JER Europe Fund II Holdings S.à r.l. 117452
Beulendoktor S. à r.l. 117411	LIPP 2 S.à r.l. 117410
Binola S.A. 117456	L.M. Jeans S.à r.l. 117436
Bodmer S.A. 117454	L'Orchidea S.à r.l. 117451
Brifex S.A. 117448	Luxinvestor International S.A. 117456
Buffalo S.A. 117449	Maecolux S.A. 117451
Bureau for Foreign Economic Development SA 117450	Manupartners S.A. 117450
Butterfly Topco Luxembourg 117413	Mareste S.à r.l. 117448
Camile S.A. 117412	N.CR. Holding S.A.H. 117453
Camilla Financial S.à r.l. 117452	Northern Retail 117411
Celtos S.A. 117455	Nostro S. à r.l. 117448
CGLux S. à r.l. 117436	Piranha S.à r.l. 117454
Cleverdan S.A. 117456	Piranha S.à r.l. 117454
Comptoir Foncier Européen S.A. 117410	Piranha S.à r.l. 117454
Computers Management and Information Technology Services (Commits) S.A.	.. 117451	Prisma Integral Luxembourg S.A. 117453
Distribution et Consulting S.A. 117449	Pro S.A. 117451
Doradem S.à r.l. 117456	Rinnen Immobilière Sàrl 117448
Draco S.A. 117455	Shiplux VII S.A. 117455
Ensemble, S.à r.l. 117448	Shrewsbury Investments S.à r.l. 117436
Euravenir S.A. 117453	Signature German Commercial Property S.à r.l. 117454
Euroheat Group S.A. 117412	Sport Team S.A. 117449
Expertum S.A. 117451	Superfilm Europe S.A. 117450
FIRST LuxCo 2 S.à r.l. 117452	T.W. Logistics S.A. 117450
FIRST Top LuxCo 117452	Virgilate Holding S.A. 117456
Immo MC 117411	Vonal Services S.A. 117410
		WP Global Purchase S.A. 117450

Comptoir Foncier Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 88.551.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "COMPTOIR FONCIER EUROPEEN" avec siège social à L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.551, tenue en date du 3 novembre 2009.

1) que la démission de Monsieur Gilbert CARISTAN LENTIN, directeur de société, demeurant à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth comme administrateur délégué est acceptée et son mandat d'administrateur est confirmé.

2) que l'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Alfred POLOMSKI, administrateur, demeurant 29, rue du Fort Elisabeth à L-1463 Luxembourg, en qualité d'administrateur délégué lequel aura tout pouvoir pour engager la société sous sa seule signature, pour une durée de six ans, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009149321/21.

(090181042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Vonal Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 142.129.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 23 novembre 2009 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, demeurant 65, rue de Freylange, B-6700 Arlon, de son poste d'administrateur, avec effet immédiat.

- Décision a été prise de nommer à la fonction d'administrateur, Monsieur Marco Houwen, demeurant au 12B, rue Principale, L-6165 Ernster, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

- Décision a été prise de révoquer la société FIDU-CONCEPT Sàrl ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 38.136 de son poste de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

- Décision a été prise de nommer en son remplacement la société CODEJA Sàrl, au siège social sis au 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 71.171, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009149323/23.

(090180792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

LIPP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.276.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149346/10.

(090181064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Immo MC, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 56.998.

—
Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 20. November 2009

Die Hauptversammlung hat einstimmig unter anderem die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, Herrn Marc HUBERT, Niederlassungsleiter, wohnhaft in L-7554 Mersch, 26, rue de Pettingen, von dem Mandat als Liquidator der Gesellschaft abuberufen.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, Herrn Bernhard WEIRICH, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54294 Trier, zum Römersprudel 142, als alleinigem Liquidator der Gesellschaft, die weitestgehenden Befugnisse gemäß Artikel 144 bis 148bis des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften zu übertragen.

Luxembourg, den 24. November 2009.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009149339/20.

(090180808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Northern Retail, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.731.

—
Extract of the resolutions taken by the sole shareholder on November 23, 2009:

It is resolved to appoint in replacement of Mr. Paul Lavery as statutory auditor of the Company, the FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, registered under number RCS B 96.848, having its registered office at 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, with effect as of November 23, 2009 until the annual general meeting of the shareholder to be held in 2014.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 23 novembre 2009:

Il est décidé de nommer en remplacement de M. Paul Lavery comme commissaire de la Société, la FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, enregistrée au RCS sous le numéro B 96.848, dont le siège social est au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, avec effet au 23 novembre 2009 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009149327/21.

(090180436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Beulendoktor S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3944 Mondercange, 52, Cité Jacques Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.483.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONDERCANGE, le 25 novembre 2009.

BEULENDOKTOR s.à r.l.
L-3944 MONDERCANGE
Signature

Référence de publication: 2009149290/13.

(090180722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Euroheat Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.712.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 2 novembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA
Par Christelle Ferry
Représentant permanent

Référence de publication: 2009149296/23.

(090180789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Camile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.831.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Par Christelle Ferry
Représentant permanent

Référence de publication: 2009149318/23.

(090180937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Butterfly Topco Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.900.

In the year two thousand and nine,
on the third day of the month of November.

before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Butterfly Topco Luxembourg, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary afore mentioned, of 26 August 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1874 of 28 September 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-147.900 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were last amended on 6 October 2009 following a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary, afore mentioned, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2118 of 28 October 2009.

The meeting was declared open at 11.15 a.m. with Mr Graham HISLOP, with professional address in London (United Kingdom), in the chair, who appointed as secretary Mr Jacobus L. VAN HAASTER, with professional address in Meise (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mr Guillaume JABALOT, with professional address in Paris (France).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following: (i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To divide the Company's issued corporate capital into ten classes of shares: the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares, with different rights and privileges attached to each class of shares, each share of each class having a par value of one Euro (EUR 1.-).

2 To convert the existing seventy five thousand four hundred fifty (75,450) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share into thirty one thousand (31,000) class A shares, four thousand nine hundred thirty nine (4,939) class B shares, four thousand nine hundred thirty nine (4,939) class C shares, four thousand nine hundred thirty nine (4,939) class D shares, four thousand nine hundred thirty nine (4,939) class E shares, four thousand nine hundred thirty nine (4,939) class F shares, four thousand nine hundred thirty nine (4,939) class G shares, four thousand nine hundred thirty nine (4,939) class H shares, four thousand nine hundred thirty nine (4,939) class I shares and four thousand nine hundred thirty eight (4,938) class J shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

3 To increase the corporate capital of the Company by an amount of nine million nine hundred twenty four thousand five hundred fifty euro (EUR 9,924,550.-) so as to raise it from its present amount of seventy five thousand four hundred fifty euro (EUR 75,450.-) to ten million euro (EUR 10,000,000.-).

4 To issue one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class B shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class C shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class D shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class E shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class F shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class G shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class H shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class I shares, and one million one hundred two thousand seven hundred twenty six (1,102,726) new class J shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

5 To accept subscription for these new shares by Montagu III France 1 FCPR, Mr Christian Onselaere, Mr Jacobus L. van Haaster, Mr Michael E. Morrow and Mr Stephen H. Rauch and to accept full payment in cash for these new shares.

6 To hear and to consider a report of the board of directors of the Company on the creation of the authorised capital.

7 To create an authorised capital in an amount of sixteen million six euro (EUR 16,000,006.-) divided into thirty one thousand (31,000) class A shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class B shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class C shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class D shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class E shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class F shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class G shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class H shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class I shares, and one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class J shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

(1,774,334) class I shares and one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class J shares, with a nominal value of one euro (EUR 1,-) per share and to authorise the Board of Directors, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

8 To fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the corporate object of the Company.

9 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxy holders, the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolves to divide the Company's issued corporate capital into ten (10) classes of shares: class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares, with different rights and privileges attached to each class of shares, each share of each class having a par value of one Euro (EUR 1.-).

Second resolution

The general meeting of the shareholders resolves to convert the existing seventy five thousand four hundred fifty (75,450) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share into thirty one thousand (31,000) class A shares, four thousand nine hundred thirty nine (4,939) class B shares, four thousand nine hundred thirty nine (4,939) class C shares, four thousand nine hundred thirty nine (4,939) class D shares, four thousand nine hundred thirty nine (4,939) class E shares, four thousand nine hundred thirty nine (4,939) class F shares, four thousand nine hundred thirty nine (4,939) class G shares, four thousand nine hundred thirty nine (4,939) class H shares, four thousand nine hundred thirty nine (4,939) class I shares and four thousand nine hundred thirty eight (4,938) class J shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Third resolution

The general meeting of the shareholders resolves to increase the corporate capital of the company by an amount of nine million nine hundred twenty-four thousand five hundred and fifty euro (EUR 9,924,550.-) so as to raise it from its present amount of seventy five thousand four hundred and fifty euro (EUR 75,450.-) to ten million euro (EUR 10,000,000.-).

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders resolves to issue one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class B shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class C shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class D shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class E shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class F shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class G shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class H shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class I shares and one million one hundred two thousand seven hundred twenty six (1,102,726) new class J shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Fifth resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(1) Montagu III France 1 FCPR, a regulated fonds commun de placement a risques, represented by Montagu Private Equity SAS, a company governed by the laws of France, having its registered office at 41 avenue Georges V, 75008 Paris, France and registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number 447775669 ("Montagu"), represented by Mr Sylvain BERGER-DUQUENE, authorised representative;

(2) Mr Christian Onselaere, residing Esplanade Paul-Henri Spaak, 5, 1150 Woluwe St-Pierre, Belgium,

(3) Mr Jacobus L. Van Haaster, residing Mechelbaan 29, 1860 Meise, Belgium,

(4) Mr Michael E. Morrow, residing 12297 Teal Lane NW, Pickerington, OH 43147, United States, represented by Mr Christian Onselaere, by virtue of a proxy given on 29 October 2009, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed;

(5) Mr Stephen H. Rauch, residing 10603 Allen Rd., Pickerington, OH 43147 United States, represented by Mr Christian Onselaere, by virtue of a proxy given on 30 October 2009,, which proxy, signed by the proxy holder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed;

Mr Christian Onselaere, Mr Jacobus L. Van Haaster, Mr Michael E. Morrow and Mr Stephen Rauch are together with Montagu referred to as the "Subscribers". The Subscribers declared to subscribe for one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class B shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class C shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class D shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class E shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class F shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class G shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class H shares, one million one hundred two thousand seven hundred twenty eight (1,102,728) new class I shares and one million one hundred two thousand seven hundred twenty six (1,102,726) new class J shares (the "New Shares"), each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-), to fully pay for these New Shares by a contribution in cash in an aggregate amount of nine million nine hundred twenty four thousand five hundred and fifty euro (EUR 9,924,550.-) (the "Contribution"), as follows:

Subscribers	Subscribed and paid-in capital (EUR)	Number and Class of shares
1) Montagu, afore mentioned	9,665,250.-	1,073,917 class B shares 1,073,917 class C shares 1,073,917 class D shares 1,073,917 class E shares 1,073,917 class F shares 1,073,917 class G shares 1,073,917 class H shares 1,073,917 class I shares 1,073,914 class J shares
2) Mr Christian Onselaere, afore mentioned	123,400.-	13,711 class B shares 13,711 class C shares 13,711 class D shares 13,711 class E shares 13,711 class F shares 13,711 class G shares 13,711 class H shares 13.711 class I shares 13.712 class J shares
3) Mr Jacobus L. van Haaster, afore mentioned	72,200.-	8,022 class B shares 8,022 class C shares 8,022 class D shares 8,022 class E shares 8,022 class F shares 8,022 class G shares 8,022 class H shares 8,022 class I shares 8,024 class J shares
4) Mr Michael E. Morrow, afore mentioned	38,700.-	4,300 class B shares 4,300 class C shares 4,300 class D shares 4,300 class E shares 4,300 class F shares

		4,300 class G shares
		4,300 class H shares
		4,300 class I shares
		4,300 class J shares
5) Mr Stephen H. Rauch, afore mentioned	25,000.-	2,778 class B shares
		2,778 class C shares
		2,778 class D shares
		2,778 class E shares
		2,778 class F shares
		2,778 class G shares
		2,778 class H shares
		2,778 class I shares
		2,776 class J shares
Total:	9,924,550.-	1,102,728 class B shares
		1,102,728 class C shares
		1,102,728 class D shares
		1,102,728 class E shares
		1,102,728 class F shares
		1,102,728 class G shares
		1,102,728 class H shares
		1,102,728 class I shares
		1,102,726 class J shares

The amount of nine million nine hundred twenty four thousand five hundred and fifty euro (EUR 9,924,550.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolves to accept said subscription and Contribution and to allot the New Shares to the Subscribers as detailed above.

Sixth resolution

The general meeting of the shareholders resolves to hear and to consider a report of the board of directors of the Company on the creation of the authorised capital (the "Report").

The Report, signed ne varietur by the appearing persons, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Seventh resolution

The general meeting of the shareholders resolves to create an authorised capital in an amount of sixteen million six euro (EUR 16,000,006.-) divided into thirty-one thousand (31,000) class A shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class B shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class C shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class D shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class E shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class F shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class G shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class H shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class I shares and one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class J shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to authorise the board of directors, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 3 November 2009 in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the articles of incorporation or, as the case may be, by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg for any amendment of the articles of incorporation.

Eighth resolution

The general meeting of the shareholders resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the corporate object clause. The articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"). The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Butterfly Topco Luxembourg"

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors. In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests. The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at ten million euro (EUR 10,000,000.-) which is divided into:

- thirty one thousand (31,000) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million one hundred seven thousand six hundred sixty seven (1,107,667) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million one hundred seven thousand six hundred sixty seven (1,107,667) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million one hundred seven thousand six hundred sixty seven (1,107,667) class D shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million one hundred seven thousand six hundred sixty seven (1,107,667) class E shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million one hundred seven thousand six hundred sixty seven (1,107,667) class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million one hundred seven thousand six hundred sixty seven (1,107,667) class G shares (the "Class G Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million one hundred seven thousand six hundred sixty seven (1,107,667) class H shares (the "Class H Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- one million one hundred seven thousand six hundred sixty seven (1,107,667) class I shares (the "Class I Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- one million one hundred seven thousand six hundred sixty four (1,107,664) class J shares (the "Class J Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares being together referred to as the "Shares".

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each Share entitles to one vote.

The Shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholder (s), with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The Shares are freely transferable.

Additional terms and conditions to those expressly stated in the Articles of Incorporation may be agreed in writing by the shareholder(s) in a shareholders agreement (as from time to time in effect) to which the Company is a party, as regards the transfer of Shares (or interests in such Shares), such as, without limitation, any permitted transfer, tag along and drag along transfer provisions.

Transfers of Shares must be made in compliance with any such additional terms and conditions and the Articles of Incorporation.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of Shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates to the relevant shareholder(s) in the form and with the indications prescribed by the Laws. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee. The Company is entitled to refuse to register any transfer of Shares unless transferred in accordance with the Articles of Incorporation and in accordance with the terms and conditions of a shareholders agreement (as from time to time in effect) to which the Company is a party.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorised capital, Increase and Reduction of capital.

7.1. The authorised capital of the Company is set at sixteen million six euro (EUR 16,000,006.-) divided into thirty one thousand (31,000) class A shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class B shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class C shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class D shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class E shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class F shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class G shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class H shares, one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class I shares and one million seven hundred seventy-four thousand three hundred thirty-four (1,774,334) class J shares. Each authorised share has a nominal value of one euro (EUR 1.-). The Board of Directors is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment

in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 3 November 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation. The Board of Directors may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital. Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorised and empowered by the Board of Directors for this purpose.

7.2. The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of directors, Auditors

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A director (the "Class A Director") or class B director (the "Class B Director").

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead. The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the board of directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of powers - Representation of the company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director. The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the board of directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary"). The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, a quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting. One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations. A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 13. Resolutions of the board of directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Management fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgence is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the second Tuesday of February at 11.00 am.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require. General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of general meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority

computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure. The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of Shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of Shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of Shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 28. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of October of each year and ends on the last day of September of the following year.

Art. 29. Adoption of financial statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three per cent (3%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three point one per cent (3.1%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three point two per cent (3.2%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three point three per cent (3.3%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three point four per cent (3.4%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three point five per cent (3.5%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three point six per cent (3.6%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then,
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three point seven per cent (3.7%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three point eight per cent (3.8%) of the nominal value of the Class I Shares held by them, then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution on a pro rata basis.

Should the whole last outstanding class of Shares by alphabetical order have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the rules of priority and proportion set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 32. Applicable law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

117424

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand five hundred euros.

There being no other business on the agenda, the meeting was thereupon closed at 11.45 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le troisième jour du mois de novembre,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Butterfly Topco Luxembourg, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1874 du 28 septembre 2009, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-147.900 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 octobre 2009 par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, ci-dessus mentionné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2118 du 28 octobre 2009. L'assemblée a été déclarée ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Graham HISLOP, domicilié professionnellement à Londres (Royaume-Uni), qui a désigné comme secrétaire Monsieur Jacobus L. VAN HAASTER, domicilié professionnellement à Meise (Belgique). L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Guillaume JABALOT, domicilié professionnellement à Paris (France).

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Division du capital social de la Société en dix catégories d'actions: les actions de catégorie A, actions de catégories B, actions de catégories C, actions de catégories D, actions de catégories E, actions de catégories F, actions de catégories G, actions de catégories H, actions de catégories I et actions de catégories J, ayant les droits et obligations tels qu'attachés à chaque catégorie d'actions, chaque action de chaque catégorie d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

2. Requalification des soixante-quinze mille quatre cent cinquante (75.450,-) actions existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en trente et un mille (31.000) actions de catégorie A, quatre mille neuf cent trente-neuf (4.939) actions de catégorie B, quatre mille neuf cent trente-neuf (4.939) actions de catégorie C, quatre mille neuf cent trente-neuf (4.939) actions de catégorie D, quatre mille neuf cent trente-neuf (4.939) actions de catégorie E, quatre mille neuf cent trente-neuf (4.939) actions de catégorie F, quatre mille neuf cent trente-neuf (4.939) actions de catégorie G, quatre mille neuf cent trente-neuf (4.939) actions de catégorie H, quatre mille neuf cent trente-neuf (4.939) actions de catégorie I et quatre mille neuf cent trente-huit (4.938) actions de catégorie J, chaque action de chaque catégorie d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf millions neuf cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 9.924.550,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille quatre cent cinquante euros (EUR 75.450,-) à un montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-).

4. Émission d'un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie B, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie C, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie D, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie E, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie F, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie G, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie H, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie I ainsi qu'un million cent deux mille sept cent vingt-six (1.102.726) nouvelles actions de catégorie J, chaque action de catégorie d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

5. Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par Montagu III France 1 FCPR, M Christian Onselaere, M Jacobus L. van Haaster, M Michael

E. Morrow et M Stephen H. Rauch et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par apports en numéraire.

6. Prise de connaissance et considération d'un rapport du conseil d'administration de la Société relatif à la création d'un capital autorisé.

7. Création d'un capital autorisé d'un montant de seize millions et six euros (EUR 16.000.006,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions de catégorie A, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie B, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie C, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie D, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie E, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie F, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie G, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie H, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie I et un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et autoriser le conseil d'administration, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire.

8. Refonte intégrale des statuts de la Société sans modification de l'objet social.

9. Divers.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, le bureau et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées aux présentes pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) La présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le capital social de la Société en dix (10) catégories d'actions: les actions de catégorie A, actions de catégories B, actions de catégories C, actions de catégories D, actions de catégories E, actions de catégories F, actions de catégories G, actions de catégories H, actions de catégories I et actions de catégories J, ayant les droits et obligations tels qu'attachés à chaque catégorie d'actions, chaque action de chaque catégorie d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de requalifier les soixante-quinze mille quatre cent cinquante (75.450,-) actions existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en trente et un mille (31.000) actions de catégorie A, quatre mille neuf cent trente-neuf (4.939) actions de catégorie B, quatre mille neuf cent trente-neuf (4.939) actions de catégorie C, quatre mille neuf cent trente-neuf (4.939) actions de catégorie D, quatre mille neuf cent trente-neuf (4.939) actions de catégorie E, quatre mille neuf cent trente-neuf (4.939) actions de catégorie F, quatre mille neuf cent trente-neuf (4.939) actions de catégorie G, quatre mille neuf cent trente-neuf (4.939) actions de catégorie H, quatre mille neuf cent trente-neuf (4.939) actions de catégorie I et quatre mille neuf cent trente-huit (4.938) actions de catégorie J, chaque action de chaque catégorie d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions neuf cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 9.924.550,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille quatre cent cinquante euros (EUR 75.450,-) à un montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-).

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'émettre un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie B, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie C, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie D, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie E, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie F, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie G, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie H, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie I ainsi que un million cent deux mille sept cent vingt-six (1.102.726) nouvelles actions de catégorie J, chaque action de chaque catégorie d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

*Cinquième résolution
Souscription - Libération*

Ensuite ont comparu ci-après:

(1) Montagu III France 1 FCPR, un fonds commun de placement à risques représenté par Montagu Private Equity SAS, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 41 avenue Georges V, 75008 Paris, France et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 447775669 ("Montagu"), représenté par Monsieur Sylvain BERGER-DUQUENE, représentant autorisé.

(2) M. Christian Onselaere, demeurant Esplanade Paul-Henri Spaak, 5, 1150 Woluwe St-Pierre, Belgique;

(3) M. Jacobus L. Van Haaster, demeurant au Mechelbaan 29, 1860 Meise, Belgique;

(4) M. Michael E. Morrow, demeurant au 12297 Teal Lane NW, Pickerington, OH 43147, Etats-Unis, représenté par Monsieur Christian Onselaere, en vertu d'une procuration donnée le 29 octobre 2009, qui, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte;

(5) M. Stephen H. Rauch, demeurant au 10603 Allen Rd., Pickerington, OH 43147 Etats-Unis, représenté par Monsieur Christian Onselaere, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2009 qui, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

M. Christian Onselaere, M. Jacobus L Van Haaster, M. Michael E. Morrow, M. Stephen H. Rauch sont ensemble avec Montagu ci-après définis comme étant les "Souscripteurs".

Les Souscripteurs déclarent souscrire à un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie B, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie C, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie D, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie E, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie F, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie G, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie H, un million cent deux mille sept cent vingt-huit (1.102.728) nouvelles actions de catégorie I ainsi que un million cent deux mille sept cent vingt-six (1.102.726) nouvelles actions de catégorie J (les "Nouvelles Actions"), chaque action de chaque catégorie d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et de libérer intégralement ces Nouvelles Actions ainsi souscrites par un apport en numéraire d'un montant global de neuf millions neuf cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 9.924.550,-) (ci-après l'"Apport"), comme suit:

Souscripteurs	Capital souscrit et libéré (EUR)	Nombre et catégorie d'actions
1) Montagu, susmentionnée	9.665.250,-	1.073.917 actions de catégorie B 1.073.917 actions de catégorie C 1.073.917 actions de catégorie D 1.073.917 actions de catégorie E 1.073.917 actions de catégorie F 1.073.917 actions de catégorie G 1.073.917 actions de catégorie H 1.073.917 actions de catégorie I 1.073.914 actions de catégorie J
2) M. Christian Onselaere, susmentionnée	123,400,-	13.711 actions de catégorie B 13.711 actions de catégorie C 13.711 actions de catégorie D 13.711 actions de catégorie E 13.711 actions de catégorie F 13.711 actions de catégorie G 13.711 actions de catégorie H

		13.711 actions de catégorie I
		13.712 actions de catégorie J
3) M. Jacobus L. van Haaster, susmentionnée	72.200,-	8.022 actions de catégorie B
		8.022 actions de catégorie C
		8.022 actions de catégorie D
		8.022 actions de catégorie E
		8.022 actions de catégorie F
		8.022 actions de catégorie G
		8.022 actions de catégorie H
		8.022 actions de catégorie I
		8.024 actions de catégorie J
4) M. Michael E. Morrow, susmentionnée	38.700,-	4.300 actions de catégorie B
		4.300 actions de catégorie C
		4.300 actions de catégorie D
		4.300 actions de catégorie E
		4.300 actions de catégorie F
		4.300 actions de catégorie G
		4.300 actions de catégorie H
		4.300 actions de catégorie I
		4.300 actions de catégorie J
5) M. Stephen H. Rauch, susmentionnée	25.000,-	2.278 actions de catégorie B
		2.278 actions de catégorie C
		2.278 actions de catégorie D
		2.278 actions de catégorie E
		2.278 actions de catégorie F
		2.278 actions de catégorie G
		2.278 actions de catégorie H
		2.278 actions de catégorie I
		2.276 actions de catégorie J
Total:	9.924.550,-	1.102.728 actions de catégorie B
		1.102.728 actions de catégorie C
		1.102.728 actions de catégorie D
		1.102.728 actions de catégorie E
		1.102.728 actions de catégorie F
		1.102.728 actions de catégorie G
		1.102.728 actions de catégorie H
		1.102.728 actions de catégorie I
		1.102.726 actions de catégorie J

Le montant de neuf millions neuf cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 9.924.550,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné. L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter ladite souscription et l'Apport et d'allouer les Nouvelles Actions aux Souscripteurs tel que détaillé ci-dessus.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires prend acte et considère un rapport établi par le conseil d'administration de la Société relatif à la création d'un capital autorisé (le "Rapport").

Ce Rapport, après avoir été paraphé "ne varietur" par les mandataires, les membres du bureau et notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de créer un capital autorisé d'un montant de seize millions et six euros (EUR 16.000.006,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions de catégorie A, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie B, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie C, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie D, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie E, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie F, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie G, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie H, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie I, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie J.

actions de catégorie E, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie F, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie G, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie H, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie I et un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et autoriser le conseil d'administration, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 3 novembre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelée par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les statuts de la Société ou, le cas échéant, par les lois du Grand-Duché de Luxembourg pour toute modification des statuts.

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de procéder à la refonte intégrale des statuts de la Société sans modifier la clause d'objet social. Les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination "Butterfly Topco Luxembourg"

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration. Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions. D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) divisé en:

- trente et un mille (31.000) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- un million cent sept mille six cent soixante-sept (1.107.667) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- un million cent sept mille six cent soixante-sept (1.107.667) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- un million cent sept mille six cent soixante-sept (1.107.667) actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- un million cent sept mille six cent soixante-sept (1.107.667) actions de catégorie E (les "Actions de Catégorie E") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- un million cent sept mille six cent soixante-sept (1.107.667) actions de catégorie F (les "Actions de Catégorie F") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- un million cent sept mille six cent soixante-sept (1.107.667) actions de catégorie G (les "Actions de Catégorie G") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- un million cent sept mille six cent soixante-sept (1.107.667) actions de catégorie H (les "Actions de Catégorie H") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- un million cent sept mille six cent soixante-sept (1.107.667) actions de catégorie I (les "Actions de Catégorie I") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- un million cent sept mille six cent soixante-quatre (1.107.664) actions de catégorie J (les "Actions de Catégorie J") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les Actions de Catégories A, les Actions de Catégories B, les Actions de Catégories C, les Actions de Catégories D, les Actions de Catégories E, les Actions de Catégories F, les Actions de Catégories G, les Actions de Catégories H, les Actions de Catégories I et les Actions de Catégories J sont ensemble ci-après définis comme étant les "Actions".

Les droits et obligations inhérents aux Actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des Actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque Action donne droit à une voix.

Les Actions seront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives. Les Actions sont librement cessibles.

Des termes et conditions complémentaires à ceux d'ores et déjà expressément indiqués dans les présents Statuts peuvent être convenus par écrit entre les actionnaire(s), dans un pacte d'actionnaires (tel qu'en vigueur de temps à autre) et auquel la Société est partie, en ce qui concerne les modalités de cession des Actions (ou titres liés à ces Actions) tel que, mais non limité à, toute cession autorisée ou encore droit de vente ou de cession conjointe. Toute cession d'Actions doit obligatoirement être réalisée en parfaite conformité avec ces termes et conditions complémentaires ainsi qu'avec les Statuts. Chaque Action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions au porteur, la Société doit émettre aux actionnaire(s) concernés des certificats d'actions au porteur dans les formes et avec les mentions imposées par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

La cession d'actions au porteur s'effectue par la seule remise des certificats d'actions au porteur.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant. La Société est en droit de refuser l'enregistrement de toute cession d'Actions sauf à être intervenue en conformité avec les Statuts ainsi qu'en conformité avec les termes et conditions de tout pacte d'actionnaires (tel qu'en vigueur de temps à autre) auquel la Société est partie.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à seize millions et six euros (EUR 16.000.006,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions de catégorie A, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie B, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie C, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie D, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie E, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie F, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie G, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie H, un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie I et un million sept cent soixante-quatorze mille trois cent trente-quatre (1.774.334) actions de catégorie J. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 3 novembre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelée par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le "Conseil d'Administration"). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (les "Administrateurs de Catégorie A") ou administrateur de catégorie B (les "Administrateurs de Catégorie B").

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B. La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le "Secrétaire").

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B en fonction sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion. Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 13. Résolutions du conseil d'administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision. Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Commissaires aux comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième mardi du mois de février à 11 h00.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée. L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des Actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote. Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'Actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 27. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 28. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour d'octobre de chaque année et s'achève le dernier jour de septembre de l'année suivante.

Art. 29. Approbation des comptes annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale") conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires.

Lors de chaque année au cours de laquelle la Société décide de procéder à des distribution de dividendes, prélevés sur les bénéfices nets dégagés par la Société et sur les réserves disponibles, y compris la prime d'émission, le montant alloué à cet effet devra être réparti dans l'ordre de priorité suivant:

- les propriétaires d'Actions de Catégorie A seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à trois pour cent (3%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie A qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie B seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à trois virgule un pour cent (3,1%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie B qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie C seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à trois virgule deux pour cent (3,2%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie D seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à trois virgule trois pour cent (3,3%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie D qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie E seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à trois virgule quatre pour cent (3,4%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie E qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie F seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à trois virgule cinq pour cent (3,5%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie F qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie G seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à trois virgule six pour cent (3,6%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie G qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie H seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à trois virgule sept pour cent (3,7%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie H qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie I seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à trois virgule huit pour cent (3,8%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie I qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie J seront en droit de percevoir le solde de toute distribution de dividende au pro rata des actions qu'ils détiennent dans cette catégorie d'Actions.

Si l'entièreté de la dernière catégorie d'Actions suivant l'ordre alphabétique a été annulée suite à son rachat, remboursement ou autre au moment de la distribution de dividende envisagée, le solde de la distribution de dividende devra alors être attribué à la dernière catégorie d'Actions la précédant suivant l'ordre alphabétique inversé.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de priorité et de proportion relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette modification des statuts sont estimés à quatre mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée à 11.45 heures. Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: G. HISLOP, J.L. VAN HAASTER, G. JABALOT, S. BERGER-DUQUENE, C. ONSELAERE, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13492. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

117436

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Belvaux, le 30 novembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009150949/1304.

(090183461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

L.M. Jeans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 100, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 105.876.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 novembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009150735/14.

(090182552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

CGLux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3825 Schifflange, 18, Schefflengerbiertg.

R.C.S. Luxembourg B 113.951.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 novembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009150736/14.

(090182556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Shrewsbury Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 149.445.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on twenty-second of October.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Paul Coulson, an Irish citizen born on 28 April 1952 in Aldershot, UK, and having his residential address at 4 Shrewsbury Road, Dublin 4, Ireland.

Moya Coulson, an Irish citizen born on 17 April 1960 in London, UK, and having her residential address at 4 Shrewsbury Road, Dublin 4, Ireland.

Paul and Moya Coulson, prenamed, represented by Mathieu Gangloff, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of proxies given in Paris, on October 22, 2009.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Shrewsbury Investments S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may, to the extent permitted under Luxembourg law, indemnify and hold harmless, with or without remuneration being received by the Company for doing so, any of its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company against any and all liabilities incurred by them or against any and all claims made against them.

3.5 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.6 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.7 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in registered form with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, divided into:

- one hundred twenty-five thousand (125,000) Class A Shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) Class B Shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) Class C Shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) Class D Shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) Class E Shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) Class F Shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) Class G Shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) Class H Shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) Class I Shares, and
- one hundred twenty-five thousand (125,000) Class J Shares,

(the Shares and each a Share) each Share with a nominal value of EUR 0.01- (one euro cent) per share and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares such Class of Shares gives rights to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (determined in accordance with article 5.5. below) for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.5 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.6 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for the amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its share holding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of March of each year and end on the last day of February the following year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

15.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

15.4.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class; then

15.4.2 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class A shares are in existence.)

VI. Definitions

- Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Article 15 of these Articles of Incorporation increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

- Interim Accounts: means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;
- Interim Account Date: means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

VII. Dissolution - Liquidation

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

VIII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 28th February 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, Paul Coulson, prenamed, declares to subscribe to one million one hundred thirty-nine thousand two hundred and fifty (1,139,250) shares in registered form, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, divided into one hundred and thirteen thousand nine hundred twenty-five (113,925) Class A Shares, one hundred and thirteen thousand nine hundred twenty-five (113,925) Class B Shares, one hundred and thirteen thousand nine hundred twenty-five (113,925) Class C Shares, one hundred and thirteen thousand nine hundred twenty-five (113,925) Class D Shares, one hundred and thirteen thousand nine hundred twenty-five (113,925) Class E Shares, one hundred and thirteen thousand nine hundred twenty-five (113,925) Class F Shares, one hundred and thirteen thousand nine hundred twenty-five (113,925) Class G Shares, one hundred and thirteen thousand nine hundred twenty-five (113,925) Class H Shares, one hundred and thirteen thousand nine hundred twenty-five (113,925) Class I Shares, and one hundred and thirteen thousand nine hundred twenty-five (113,925) Class J Shares, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to eleven thousand three hundred ninety-two euro and fifty cents (EUR 11,392.50).

Moya Coulson, pre-named, declares to subscribe to forty-seven thousand three hundred eighty (47,380) shares in registered form, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, divided into four thousand seven hundred thirty-eight (4,738) Class A Shares, four thousand seven hundred thirty-eight (4,738) Class B Shares, four thousand seven hundred thirty-eight (4,738) Class C Shares, four thousand seven hundred thirty-eight (4,738) Class D Shares, four thousand seven hundred thirty-eight (4,738) Class E Shares, four thousand seven hundred thirty-eight (4,738) Class F Shares, four thousand seven hundred thirty-eight (4,738) Class G Shares, four thousand seven hundred thirty-eight (4,738) Class H Shares, four thousand seven hundred thirty-eight (4,738) Class I Shares, and four thousand seven hundred thirty-eight (4,738) Class J Shares, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to four hundred seventy-three euro and eighty cents (EUR 473.80).

Paul and Moya Coulson, pre-named, declare to subscribe to sixty-three thousand three hundred seventy (63,370) shares in registered form, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, divided into six thousand three hundred thirty-seven (6,337) Class A Shares, six thousand three hundred thirty-seven (6,337) Class B Shares, six thousand three hundred thirty-seven (6,337) Class C Shares, six thousand three hundred thirty-seven (6,337) Class D Shares, six thousand three hundred thirty-seven (6,337) Class E Shares, six thousand three hundred thirty-seven (6,337) Class F Shares, six thousand three hundred thirty-seven (6,337) Class G Shares, six thousand three hundred thirty-seven (6,337) Class H Shares, six thousand three hundred thirty-seven (6,337) Class I Shares, and six thousand three hundred thirty-seven (6,337) Class H Shares, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to six hundred thirty-three euro and seventy cents (EUR 633.70).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Paul Coulson, prenamed;
- Hermanus R.W. Troskie, born on 24/05/1970 in Amsterdam, the Netherlands, and having his professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
- John B. Mills, born on 28/02/1969 in Cape Town, South Africa, and having his professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Paul Coulson, citoyen irlandais né le 28 avril 1952 à Aldershot, UK, et résidant au 4 Shrewsbury Road, Dublin 4, Irlande

- Moya Coulson, citoyenne irlandaise née le 17 avril 1960 à Londres UK, et résidant au 4 Shrewsbury Road, Dublin 4, Irlande

Paul Coulson et Moya Coulson, prénommés, sont ici représentés par Mathieu Gangloff, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu de procurations données à Paris, le 17 avril 1960.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Shrewsbury Investments S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le

développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société

3.4 La Société peut, dans les limites de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise, garantir et protéger, avec ou sans rémunération perçue à ce titre par la Société, ses filiales, sociétés affiliées et/ou tout autre société ou personne qui est ou n'est pas associé de la Société, contre toutes obligations qui leur incombent ou contre toutes dettes réclamées à leur rencontre.

3.5 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.7 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées divisé en:

- cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de Classe A,
- cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de Classe B,
- cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de Classe C,
- cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de Classe D,
- cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de Classe E,
- cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de Classe F,
- cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de Classe G,
- cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de Classe H,
- cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de Classe I, et
- cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de classe J.

(les Parts sociales et chacune une Part sociale), chaque Part sociale ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) et portant les droits et les obligations définis dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par le biais de l'annulation de parts sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette(ces) Classe(s). Dans le cas de rachats et annulations de Classes de parts sociales ces annulations et rachats seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la Classe J).

5.4 Dans le cas d'une réduction de capital social par voie de rachat et d'annulation d'une classe de parts sociales cette classe de parts sociales donnera aux détenteurs, au prorata de leur participation dans cette classe, droit au Montant

Disponible (limité cependant au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs de parts sociales de la classe de parts sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par part sociale (déterminé en accord avec l'article 5.5 ci-dessous) pour toute part sociale de la Classe en question détenue par eux et annulée.

5.5 La Valeur d'Annulation par part sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales en émission dans la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée.

5.6 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Provisaires appropriés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe en question au moment de l'annulation de la Classe en question à moins que l'assemblée générale des associés n'en résolve autrement de la manière prévue pour l'amendement des Statuts pourvu que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé que ce Montant disponible.

5.7 Dès le rachat et l'annulation des parts sociales de la classe en question de parts sociales, la Valeur d'Annulation par part sociale deviendra due et payable par la Société.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, partout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier mars de chaque année et se termine le dernier jour de février.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

15.4 Dans le cas d'une déclaration de dividende, ce dividende sera alloué et payé comme suit:

15.4.1 un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale sera distribué également à chaque associé au prorata du nombre de parts sociales détenues, quelque soit la classe à laquelle ces Parts Sociales appartiennent; et

15.4.2 le solde du montant total qui doit être distribué sera alloué dans sa totalité aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inversé (c.a.d. en premier lieu les Parts Sociales de Classe J, et s'il n'existe plus de Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe que des Parts Sociales de Classe A).

VI. Définitions

- Montant Disponible: signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), dans la mesure où les associés auraient reçu le droit à une distribution de dividende en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté de (i) toute prime d'émission librement répartisable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale se rapportant à la Classe de parts sociales devant être annulée moins (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la(es) réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des statuts, à chaque fois comme stipulé dans les comptes provisoires appropriés (sans, pour éviter le doute, quelconque double comptabilité) de façon à ce que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par quoi:

AA = Montant Disponible

NP = Bénéfices Nets (y compris bénéfices reportés) P = toute réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale se rapportant à la Classe de parts sociales devant être annulée L = Pertes (y compris pertes reportées)

LR = toute somme devant être placée dans la réserve conformément aux exigences de la loi ou des Statuts;

- Comptes Provisoires: signifie les comptes provisoires de la Société à la Date Comptable Provisoire appropriée;

- Date Comptable Provisoire: signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe de parts sociales appropriée.

VII. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges existantes à l'encontre de la Société ainsi que de tous les frais liés à la liquidation, le boni net de liquidation sera distribué aux associés en conformité et afin d'atteindre, dans l'ensemble, le même résultat économique que celui prévu par les règles gouvernant la distribution de dividende.

VIII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 28 février 2010.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Paul Coulson, prénommé, déclare souscrire à un million cent trente-neuf mille deux cent cinquante (1.139.250) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées en cent treize mille neuf cent vingt-cinq (113.925) Parts sociales de Classe A, cent treize mille neuf cent vingt-cinq (113.925) Parts sociales de Classe B, cent treize mille neuf cent vingt-cinq (113.925) Parts sociales de Classe C, cent treize

mille neuf cent vingt-cinq (113.925) Parts sociales de Classe D, cent treize mille neuf cent vingt-cinq (113.925) Parts sociales de Classe E, cent treize mille neuf cent vingt-cinq (113.925) Parts sociales de Classe F, cent treize mille neuf cent vingt-cinq (113.925) Parts sociales de Classe G, cent treize mille neuf cent vingt-cinq (113.925) Parts sociales de Classe H, cent treize mille neuf cent vingt-cinq (113.925) Parts sociales de Classe I, et cent treize mille neuf cent vingt-cinq (113.925) Parts sociales de Classe J, et de les libérer entièrement par versement en espèces de onze mille trois cent quatre-vingt-douze euros et cinquante centimes (EUR 11.392,50).

Moya Coulson, prénommée, déclare souscrire à quarante sept mille trois cent quatre-vingt (47.380) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées en quatre mille sept cent trente-huit (4.738) Parts sociales de Classe A, quatre mille sept cent trente-huit (4.738) Parts sociales de Classe B, quatre mille sept cent trente-huit (4.738) Parts sociales de Classe C, quatre mille sept cent trente-huit (4.738) Parts sociales de Classe D, quatre mille sept cent trente-huit (4.738) Parts sociales de Classe E, quatre mille sept cent trente-huit (4.738) Parts sociales de Classe F, quatre mille sept cent trente-huit (4.738) Parts sociales de Classe G, quatre mille sept cent trente-huit (4.738) Parts sociales de Classe H, quatre mille sept cent trente-huit (4.738) Parts sociales de Classe I, et quatre mille sept cent trente-huit (4.738) Parts sociales de Classe J, et les libérer entièrement par versement en espèces de quatre cent soixante-treize euros et quatre-vingts centimes (EUR 473,80).

Paul et Moya Coulson, prénommés, déclarent souscrire à soixante-trois mille trois cent soixante-dix (63.370) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées en six mille trois cent trente-sept (6.337) Parts sociales de Classe A, six mille trois cent trente-sept (6.337) Parts sociales de Classe B, six mille trois cent trente-sept (6.337) Parts sociales de Classe C, six mille trois cent trente-sept (6.337) Parts sociales de Classe D, six mille trois cent trente-sept (6.337) Parts sociales de Classe E, six mille trois cent trente-sept (6.337) Parts sociales de Classe F, six mille trois cent trente-sept (6.337) Parts sociales de Classe G, six mille trois cent trente-sept (6.337) Parts sociales de Classe H, six mille trois cent trente-sept (6.337) Parts sociales de Classe I, et six mille trois cent trente-sept (6.337) Parts sociales de Classe J, et les libérer entièrement par versement en espèces de six cent trente-trois euros et soixante-dix centimes (EUR 633,70).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Décisions des associés

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Paul Coulson, prénommé;
- Hermanus R.W. Troskie, né le 24/05/1970 à Amsterdam, Pays-Bas, et ayant son adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
- John B. Mills, né le 28/02/1969 à Cape Town, Afrique du Sud, et ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Gangloff et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44770. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009150906/620.

(090183035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Mareste S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 35.488.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARESTE S.à r.l.

Référence de publication: 2009150739/10.

(090182024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Nostro S. à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 3, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 33.649.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009150738/14.

(090182565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Ensemble, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 20, Gappenhiehl.
R.C.S. Luxembourg B 87.779.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150740/10.

(090182422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Rinnen Immobilière Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 25, Ëlwenterstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 95.806.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RINNEN-PÜTZ Danièle.

Référence de publication: 2009151176/10.

(090183046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Brifex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 91.619.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009151179/10.

(090183312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Distribution et Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.724.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2009150724/10.

(090182498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Buffalo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.384.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2009150723/10.

(090182497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Immo T.P., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.609.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2009150722/10.

(090182494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

I.S. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 71.719.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2009150720/10.

(090182492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Sport Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 33, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 64.302.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 novembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009150731/14.

(090182542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Superfilm Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 103.806.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009150730/14.

(090182540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Manupartners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9745 Doennange, Maison 51B.
R.C.S. Luxembourg B 118.669.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2009150721/10.

(090182493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

WP Global Purchase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 9A, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 63.081.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2009150725/10.

(090182501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

T.W. Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6917 Roodt-sur-Syre, 39, Op der Haard.
R.C.S. Luxembourg B 94.662.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009151180/10.

(090183314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Bureau for Foreign Economic Development SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6917 Roodt-Syre, 39, Op der Haard.
R.C.S. Luxembourg B 86.815.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009151178/10.

(090183308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 107.665.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009151181/10.

(090183316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Maecolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 108.632.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009151182/10.

(090183318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Expertum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 114.039.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009151184/10.

(090183323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Computers Management and Information Technology Services (Commits) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 109.313.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009151183/10.

(090183321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

L'Orchidea S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 9, rue Dr. Gaasch.
R.C.S. Luxembourg B 103.936.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 novembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009150732/14.

(090182544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

JER Europe Fund II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 103.086.

Par la présente, nous portons à votre connaissance que le siège social de la société JER EUROPE FUND II HOLDINGS S.A.R.L., RCS B 103.086, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Bruno ABBATE

Gérant-associé

Référence de publication: 2009149697/11.

(090181647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

FIRST Top LuxCo, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 113.509.

Par la présente, nous portons à votre connaissance que le siège social de la société FIRST TOP LUXCO S.A.R.L.- RCS B 113.509, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Bruno ABBATE

Gérant-associé

Référence de publication: 2009149700/11.

(090181659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

FIRST LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 123.453.

Par la présente, nous portons à votre connaissance que le siège social de la société FIRST LUXCO 2 S.A.R.L., RCS B 123.453, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Bruno ABBATE

Gérant-associé

Référence de publication: 2009149699/11.

(090181658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Camilla Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 107.813.

1. Le siège social de la société Camilla Financial S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 107.813, au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg est dénoncé avec effet au 31 octobre 2009.

2. Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée: Camilla Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée

58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 107.813

et

Domiciliataire: Maitland Luxembourg S.A., société anonyme

58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 13.583

en date du 25 juillet 2005 est terminé à partir du 31 octobre 2009.

Fait à Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Maitland Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009149711/21.

(090181369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

N.CR. Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Luxembourg, 15, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 83.741.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 novembre 2009, enregistré à Mersch, le 13 novembre 2009, Relation: MER/2009/2091, que les actionnaires ont à l'unanimité:

- prononcé la clôture de la liquidation de la société,
- décidé que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au domicile de Monsieur Abdellatif ABDEMOULAH, actuellement à L-4347 Esch-sur-Alzette, 59, rue Dr. Welter.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 novembre 2009.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009149693/18.

(090181697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Prisma Integral Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 103.475.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 5 novembre 2009*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PRISMA INTEGRAL LUXEMBOURG S.A. a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société PRISMA INTEGRAL LUXEMBOURG S.A., en liquidation, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans suivant la liquidation au siège social du liquidateur, PARFININDUS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2009149691/18.

(090181787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Euravenir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 80.724.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 novembre 2009, enregistré à Mersch, le 13 novembre 2009, Relation: MER/2009/2092, que les actionnaires ont à l'unanimité:

- prononcé la clôture de la liquidation de la société,
- décidé que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social sis à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 novembre 2009.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009149694/18.

(090181694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Piranha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 89.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Roeland P. Pels.

Référence de publication: 2009149918/10.

(090181567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Piranha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 89.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Roeland P. Pels.

Référence de publication: 2009149919/10.

(090181568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Piranha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 89.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Roeland P. Pels.

Référence de publication: 2009149917/10.

(090181566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Signature German Commercial Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 118.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149915/10.

(090181768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Bodmer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.
R.C.S. Luxembourg B 130.009.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

BODMER S.A.

Société Anonyme

Bruno ABBATE

ADMINISTRATEUR UNIQUE

Référence de publication: 2009150060/14.

(090181672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Draco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 35.706.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2009150022/10.

(090181743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Architectures Nouvelles et Cuisines, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 41.023.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 25 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150023/10.

(090181249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

BBA Finance No.6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 141.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150044/10.

(090181152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Celtos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 68.609.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2009150037/10.

(090181742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Shiplux VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 112.206.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Particulière du 23 novembre 2009

Monsieur Vivek PATHAK, Capitaine au Long Cours, demeurant, 3, rue de Bruxelles, L-8223 Mamer, est nommé Administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009150295/14.

(090182522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Avenir Telecom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.886.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 17 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149386/10.

(090181111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Doradem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149382/10.

(090181142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Luxinvestor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149376/10.

(090181082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Cleverdan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 77.594.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149353/10.

(090180374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Binola S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Virgilate Holding S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 35.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BINOLA S.A.

(anc. Virgilate Holding S.A.)

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009149394/14.

(090180393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.
